



**Femmes et famille : analyse des  
programmes du Front national et  
du Vlaams Belang**

(juillet 2006)

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>I. L'EXTREME-DROITE EN BELGIQUE</b> .....	<b>4</b>
a. Qu'est-ce que l'extrême droite ? .....	4
b. L'extrême droite en Belgique : repères et évolution .....	5
1) Le Front National .....	5
2) Le Vlaams Blok .....	8
c. L'extrême droite francophone et néerlandophone : points communs et différences .....	11
<b>II. FEMMES ET FAMILLE : ANALYSE DES PROGRAMMES DES PARTIS D'EXTREME DROITE</b> .....	<b>13</b>
a. Le Front National .....	13
b. Le Vlaams Belang .....	16
1) La famille et le rôle des femmes.....	16
<i>Le congrès de la famille (1991)</i> .....	17
« <i>Les principes d'une politique familiale</i> » .....	17
« <i>La bombe à retardement démographique</i> ».....	19
« <i>L'économie pour la famille</i> » .....	20
<i>De 1991 à 2006 : bis repetita</i> .....	21
2) L'avortement.....	24
3) Les nouveaux modèles familiaux et l'homosexualité.....	26
<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>29</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>30</b>
<b>ANNEXE 1 : LES RESULTATS ELECTORAUX DU FRONT NATIONAL</b> .....	<b>32</b>
<b>ANNEXE 2 : LES RESULTATS ELECTORAUX DU VLAAMS BLOK</b> .....	<b>34</b>

Mélanie Boulanger – service Etudes du Secrétariat général des FPS

2006

Contact : 02/515 04 09 – [melanie.boulanger@mutsoc.be](mailto:melanie.boulanger@mutsoc.be)

## **Introduction**

Pour combattre l'extrême droite, il faut la connaître.  
Pour combattre l'extrême droite, il faut avoir des raisons.

Les propos racistes et sécuritaires véhiculés par les partis d'extrême droite sont généralement connus au sein de l'opinion publique. Par contre, la place qu'ils réservent aux femmes bénéficie d'une moindre médiatisation et constitue quelque part la face cachée de leur discours.

Nous savons très bien ce que l'extrême droite signifie pour les femmes. L'extrême droite n'aime pas les femmes. Pire, elle représente pour elles une réelle menace, une atteinte à leurs droits les plus fondamentaux. Pour étayer ce propos, cette étude se penchera de manière systématique sur le contenu des programmes des deux principaux partis d'extrême droite en Belgique à savoir le Front national et le Vlaams Belang. Quelle conception de la famille, du rôle spécifique de la femme se dégage de leurs programmes ? Quelles sont les conséquences de leurs revendications pour les femmes ?

En tant que mouvement de femmes engagé, notre mobilisation est évidente : nous devons dénoncer le projet de société inégalitaire et sexiste prôné par les partis d'extrême droite. Ce travail d'information sur les dangers que représente l'extrême droite pour les femmes s'intègre dans notre mission d'éducation permanente.

## **I. L'EXTREME-DROITE EN BELGIQUE**

### **a. Qu'est-ce que l'extrême droite ?**

Littéralement, le terme « extrême droite » désigne la famille politique qui se trouve à l'extrême de la droite traditionnelle, qui défend donc des valeurs et des idées ultraconservatrices et ultralibérales sur le plan économique et social.

Malgré le fait qu'il n'existe pas à proprement parler de définition qui fasse l'unanimité parmi les politologues, la définition proposée par Cas Mudde offre des éléments d'analyse particulièrement pertinents.

D'après lui, l'extrême droite se réfère à une idéologie qui a pour traits caractéristiques :

- **Le nationalisme** : se caractérise par une exaltation de la nation et renvoie à une croyance selon laquelle, l'Etat, en tant qu'unité politique, et la nation, en tant qu'unité culturelle, doivent se confondre. Il en découle une politique dont les objectifs sont essentiellement l'indépendance, l'unité et la prospérité de la nation. Héritage du passé, la nation est un patrimoine collectif qu'il faut faire fructifier. Afin d'assurer son renouvellement, il faut la préserver des forces du déclin et de la décadence.

La communauté nationale est conçue comme une communauté ethno-culturelle liée génétiquement, en sont donc exclus ceux qui n'appartiennent pas à cette communauté (culture de l'exclusion). L'étranger, quel qu'il soit, est susceptible de perturber l'existence ou l'homogénéité de la société.

Les partis d'extrême droite privilégient évidemment le droit du sang (transmission de la nationalité aux enfants nés de parents du même pays) au droit du sol (on reçoit la nationalité par la naissance sur le territoire national et non par ses origines). L'Etat doit être le plus homogène possible ethniquement.

- **La xénophobie** : signifie littéralement « la peur de ce qui vient de l'extérieur ». Pour les partis d'extrême droite, l'étranger est celui qui n'appartient pas au même groupe d'appartenance que soi. Les manifestations de la xénophobie peuvent être multiples : à l'encontre des étrangers (différence de nationalité, de culture, langue..), d'une religion (antisémitisme) ou d'une communauté spécifique (les homosexuels, la gauche...).
- **Le chauvinisme social** : conséquence logique des deux premières caractéristiques, les mesures sociales, l'Etat providence est toléré mais uniquement au profit des seuls nationaux. Les entreprises et travailleurs nationaux doivent être mis à l'abri de la concurrence économique étrangère par des mesures protectionnistes.

- **La loi et l'ordre** : se traduit par une demande d'un état fort. Cet état doit être pourvu d'une force de police importante, bénéficiant de compétences et d'un équipement de pointe, ainsi que d'un système judiciaire aux pouvoirs accrus, strict et rigoureux, qui doit punir sévèrement les infractions.

La combinaison de ces 4 éléments forme le noyau dur de l'idéologie des partis d'extrême droite.

## b. L'extrême droite en Belgique : repères et évolution

Dans notre pays, les deux formations d'extrême droite les plus importantes sont le Front national en Communauté française et le Vlaams Blok/Belang en Communauté francophone. Du côté francophone, on dénombre également une série de groupuscules d'extrême droite (Front nouveau de Belgique, Force nationale, mouvement Nation, ...) sur lesquels nous ne nous attarderons pas.

### **1) Le Front National**

Cela fait plus de 20 ans que l'extrême droite est incarnée par le Front National dans la partie francophone de notre pays. Plus précisément, c'est le **30 septembre 1985** que le docteur Daniel Féret a fondé le FN sous la forme juridique d'une asbl. Le lancement de ce parti s'est opéré dans la foulée de « l'effet Le Pen », un phénomène politique dû au succès du Front national français aux élections européennes de 1984. Soucieux d'avoir un interlocuteur en Belgique, Jean-Marie Le Pen avait d'ailleurs encouragé la création du Front national. Les statuts du FN belge sont d'ailleurs très explicites des liens existant entre ces deux partis : « *l'association a pour objet : la diffusion des thèses, opinions et publications du parti politique français Front National et ce particulièrement auprès des citoyens français résidant en Belgique* »<sup>1</sup>. Par ailleurs, en plus de la même dénomination, le Front national belge adoptera la même effigie et calquera son programme sur son homologue français.

**De 1985 à 1991**, le Front national se caractérise par des résultats électoraux marginaux. Ainsi, il obtient 0,06% des voix aux élections législatives de 1985 et 1% aux législatives de 1987. Aux élections communales de 1988, le FN obtient son premier élu à Molenbeek avec 4% des voix. En 1989, il fait élire deux candidats aux élections régionales bruxelloises avec 3,3% des voix.

Cette lente progression électorale se réalise dans un contexte de rassemblement autour du Front national de l'ensemble des groupuscules d'extrême droite. Des anciens de l'UDRT (Union démocratique pour le respect du travail), d'associations anti-immigrés, et le Parti européen (de tendance nationale-socialiste) gonflent les rangs frontistes. En 1991, le principal concurrent du FN, le

---

<sup>1</sup> Extrait du *Moniteur belge* du 30 mai 1986 cité dans ABRAMOWICZ M., *Les rats noirs. L'extrême droite en Belgique francophone*, Bruxelles, Luc Pire, 1996, p.26.

PFN (Parti des forces nouvelles – groupe néo-nazi) fusionne avec le FN. L'unité des nationalistes est ainsi consommée. Cette stratégie de regroupement va porter ses fruits. Lors des élections du 24 novembre 1991, le FN s'implante dans certains cantons wallons et fait son entrée à la Chambre avec 1,1% des voix. Conséquence : George Matagne est élu député.

**Les élections européennes de juin 1994** viennent encore confirmer la percée électorale du FN belge. Bénéficiant du collège électoral de l'ensemble de la Communauté française et de la faiblesse des enjeux typique de ce scrutin, le FN réalise un véritable bond électoral. Avec 175.232 suffrages (soit 7,9% des voix du collège francophone), il passe considérablement le cap des 100.000 suffrages. Daniel Féret, président-fondateur du FN, est élu député européen.

L'implantation électorale du FN en région bruxelloise se consolide lors des élections communales de septembre 1994. Trois mois après les élections européennes, le FN décroche 72 sièges de conseillers communaux dont 46 dans 16 communes bruxelloises (sept mandats à Molenbeek où il a obtenu 16,6% des voix). En région wallonne, il obtient 26 mandats et réalise des scores particulièrement inquiétants à La Louvière (14,4%), Charleroi (10,5%) et Manage (10,2%).

Suite à ces succès électoraux, le FN fait de nouvelles recrues issues notamment des ailes ultra-conservatrices du PSC (ancien cdH), du PRL (ancien MR) et du FDF. C'est entre autres le cas de Marguerite Bastien (ancienne magistrate et membre du PRL), et de Roger Nols, ancien bourgmestre de Schaerbeek qui avait rejoint le PRL en 1984 après de longues années au FDF. Les élections législatives de 1995 constituent une nouvelle étape dans la courbe électorale ascendante du Front national. Celui-ci solidifie sa présence en Wallonie et obtient un deuxième mandat de député fédéral, revenant à Marguerite Bastien. La liste du FN est par contre invalidée au Sénat. Lors des élections régionales, qui ont lieu en même temps, le FN décroche deux mandats au Conseil régional wallon (5,1%) et six sièges au Conseil de la Région bruxelloise (7,5%). Le FN est ainsi parvenu à consolider ses bases régionales et est désormais reconnu comme le représentant exclusif de l'extrême droite francophone.

Les craintes de voir se former, comme en Flandre, un « grand parti » néofasciste sont de courte durée. En effet, régulièrement sujet à des querelles intestines, le FN subit **en 1995** la plus dommageable de ses dissidences. Cette scission est menée par Marguerite Bastien, ancien membre du PRL arrivée au FN en avril 1995, qui s'insurge contre la gestion du pouvoir et la dictature exercée par Daniel Féret et qui se voit exclue du FN. Le 9 septembre 1995, elle quitte le FN pour fonder le FN-bis. Marguerite Bastien est rejointe par de nombreux « rebelles » frontistes, par des anciens adhérents d'AGIR, et par des personnalités politiques au passé houleux (Roger Nols, Daniel Noël de Burlin, ...). Elle reçoit en outre le soutien de Jean-Marie Le Pen, qui s'est fortement distancé de Daniel Féret suite

aux pratiques douteuses de ce dernier<sup>2</sup>. Le FN dissident prend le nom de Front nouveau de Belgique en février 1996, il se caractérise par un contenu idéologique proche du FN. De plus, Marguerite Bastien se retrouve confrontée aux mêmes difficultés de cohésion rencontrées par le FN. Résultat : son parti ressemble à un véritable imbroglio de militants issus de divers courants (ultra-libéraux, monarchistes, néo-nazis, etc.).

Après l'implosion du FN, de nombreux observateurs politiques ont mis en doute l'avenir de cette formation. Certes, au lendemain des élections de 1995, le FN pouvait se targuer d'avoir accédé au rang de leader de l'extrême droite francophone. Mais, il compte un certain nombre de faiblesses : absence de structures, d'idéologie propre, de formation et d'encadrement des militants, critiques farouches envers le leadership de Féret et inaction sur la scène politique. A ces éléments, vient encore s'ajouter un facteur non négligeable : ne disposant pas d'élus dans les deux chambres fédérales, le FN n'a pas accès au financement public et fait face à des difficultés financières.

**Les élections de juin 1999 et d'octobre 2000** ont constitué un véritable flop pour le FN. Il conserve une représentation parlementaire mais elle s'est considérablement réduite. En effet, lors du scrutin européen du 13 juin 1999, le FN perd son seul siège d'eurodéputé. Le même scénario se reproduit à la Chambre, puisque qu'il ne conserve qu'un de ses deux sièges de députés. Il n'obtient pas d'élus au Sénat. Le FN ne conserve plus qu'un élu au Conseil régional wallon (4% contre 5,1% en 1995), quatre sièges au Conseil régional bruxellois (2,6% contre 7,46% en 1995) et un au Conseil de la Communauté française.

Quinze mois plus tard, lors des élections communales et provinciales d'octobre 2000, la défaite est cinglante pour le FN : il perd quasi toute représentativité politique. En effet, fort de 72 conseillers communaux en Wallonie et à Bruxelles, il n'en gardera que six après le 8 octobre, dont deux à Molenbeek son fief électoral le plus important. Le 8 mai 2002, les présidents des quatre grands partis francophones posent un geste fort à l'encontre du FN. Ils signent « la chartre pour la démocratie », plus restrictive que le cordon sanitaire stipulant notamment le refus de débattre avec les représentants de l'extrême droite.

Fortement divisé, dépourvu de véritables leaders, programme et structures, quasi totalement absent de la campagne électorale et pourtant en net recul en 1999 et en 2000, le Front national connaît une progression aux **élections législatives de 2003**. Daniel Féret est réélu député fédéral, et le FN se voit élire son premier sénateur. Conséquence : le FN peut ainsi bénéficier pour la première fois de la dotation financière publique.

---

<sup>2</sup> Depuis 1983, Daniel Féret a fait l'objet de condamnations diverses (dettes impayées, abus de confiance... cf infra).

**Lors du scrutin régional de 2004**, le FN améliore à nouveau son résultat. A Bruxelles, il remporte ainsi 4,7% contre 2,6% en 1999. Dans le sud du pays, il atteint 8,12%, avec des pics allant jusqu'à 16,8% à Charleroi, 12,67% à Binche, 11% à La Louvière et 10,91% à Mons. Une fois encore, le FN recueille un vote « de désespérance » dans des zones urbaines ou semi-urbaines, économiquement ou socialement défavorisées.

Malgré ces dernières performances électorales non négligeables, le Front national occupe une place restreinte sur l'échiquier politique. Il n'a jamais réussi à se structurer et à se donner une cohérence idéologique ; il ne dispose pas de structures locales dynamiques et son travail parlementaire se réduit à une peau de chagrin. Les élections communales de 2006 seront-elles à nouveau synonymes de succès pour le FN ? Dans un contexte politique pollué par les « affaires » touchant de plein fouet le PS, une nouvelle vague brune est à redouter à Charleroi voire à d'autres fiefs socialistes. Une certitude cependant : Daniel Féret, président à vie du FN, vient d'être rendu coupable, le 18 avril 2006, d'incitation à la haine raciale par la cour d'appel de Bruxelles. Condamné à dix ans d'inéligibilité et à 250 heures de travail d'intérêt général, Daniel Féret sera absent des élections communales. Si ce jugement est hautement symbolique, il ne le dégomme pas immédiatement de la présidence du FN. Insidieusement, Daniel Féret conserve donc le leadership de l'extrême droite francophone.

## **2) Le Vlaams Blok**

A la différence de l'extrême droite francophone profondément attachée à l'unité de la Belgique, l'extrême droite en Flandre s'est toujours caractérisée par des revendications autonomistes et par son attachement aux vestiges du mouvement flamand. Les fondations du Vlaams Blok ont d'ailleurs pour toile de fond la réforme institutionnelle de 1977. En effet, la Volksunie (VU), seul parti nationaliste flamand à l'époque et présente pour la première fois au sein d'une coalition gouvernementale, approuve le pacte d'Egmont, accord scellant la paix communautaire et instaurant la création de trois régions (Région wallonne, région bruxelloise et région flamande).

Considérant ce pacte comme une trahison de la cause flamande, Karel Dillen fonde de son côté le Vlaams Nationale Partij le 2 octobre 1977 tandis que le sénateur Lode Claes crée le Vlaamse Volkspartij le 19 novembre 1977. En perspective des élections législatives de 1978, ces deux formations se présentent ensemble sous la forme d'un cartel électoral, intitulé Vlaams Blok. Ce cartel obtient 1,37% des voix et un siège de député, qui revient à Karel Dillen, dans l'arrondissement d'Anvers.

Suite à la victoire personnelle de Karel Dillen, le VVP de Lode Claes décide de mettre un terme à l'alliance électorale. Ce choix provoquera la descente aux enfers de ce parti. En avril-mai 1979, l'aile nationaliste du VVP décide de rejoindre les rangs du parti de Karel Dillen (le VNP) créant ainsi un parti

qui prend officiellement le nom de « Vlaams Blok » le 28 mai 1979. Les élections européennes de juin 1979 sonneront le glas de l'existence du VVP. Le Vlaams Blok détient alors l'exclusivité de la représentation des ultra-nationalistes flamands.

Présidé par Karel Dillen, le Vlaams Blok connaîtra des débuts électoraux marginaux. Absent aux élections européennes de 1979, le VB subit une légère défaite électorale lors du scrutin législatif de 1981 (1,1% des voix contre 1,37% en 1978) Karel Dillen conserve toutefois son siège de député. Présent pour la première fois aux élections communales de 1982, le VB obtient un premier résultat encourageant dans la ville d'Anvers (5,2%) et l'élection de deux conseillers communaux anversoises. Les élections européennes de 1984 et législatives de 1985 se soldent encore une fois par des résultats assez modestes pour le Vlaams Blok. Celui-ci ne décroche pas de mandats supplémentaires.

Le parcours politique et électoral du Vlaams Blok est marqué par un **véritable tournant** dans la seconde moitié des années quatre-vingts. Premièrement, sous la direction de Filip Dewinter, le parti va mener une vaste opération de rajeunissement avec la fondation des jeunesses du Vlaams Blok (Vlaamse Blok jongeren) en 1987. Celles-ci sont créées afin de susciter l'adhésion d'un maximum de jeunes peu attirés vers les bases traditionnelles de recrutement du VB : Were Di, Voorpost, Vlaamse Militanten Ordre (VMO), Nationalistisch Studenten Vereniging (NSV).

Deuxièmement, le programme du Vlaams Blok va s'orienter de plus en plus vers la lutte contre l'immigration. Indépendance de la Flandre et discours anti-immigrés constituent désormais les deux chevaux de bataille du VB. Elaboré en 1992 par Filip Dewinter, le programme en 70 points sur l'immigration est très explicite : préférence nationale en matière d'emploi et de logement social, système scolaire séparé pour les enfants d'étrangers non-européens, etc. Cette nouvelle orientation va se révéler gagnante électoralement. En effet, lors des élections législatives de décembre 1987, le VB franchit pour la première fois la barre des cent mille suffrages, ce qui lui vaut le gain d'un second représentant à la Chambre et d'un mandat de sénateur. Mais le premier réel succès électoral du VB remonte aux élections communales d'octobre 1988. Il fait élire 23 conseillers communaux (alors qu'il n'avait recueilli que deux élus en 1982) et la liste du VB, conduite par Filip Dewinter, il remporte plus de 17% des voix à Anvers (dix sièges sur 55 au conseil communal). Un an après, lors des élections européennes, l'essor électoral du Vlaams Blok se confirme : il passe de 73.174 à 241.117 suffrages et fait son entrée au Parlement européen en la personne de Karel Dillen.

Le scrutin législatif du **24 novembre 1991** est sans doute le plus révélateur du phénomène d'expansion réalisé par le Vlaams Blok. Qualifié de « **dimanche noir** », il a fortement ému la classe politique belge. Avec plus de 400.000 suffrages, le parti réalise une progression de 7,4% par rapport à 1987 et devient le quatrième parti de Flandre. Il décroche 12 sièges de députés (contre 2 en 1987) et 6 sénateurs. Une fois de plus, c'est dans la ville portuaire que le Vlaams Blok réalise sa plus grande

performance. Avec un électeur anversois sur quatre, le VB est désormais le n°1. Les partis démocratiques réagissent en créant le « cordon sanitaire ».

Lors des élections européennes de **juin 1994**, il décroche un deuxième siège au Parlement européen. Six mois plus tard, aux élections communales, le Vlaams Blok envoie 203 représentants dans les conseils communaux, contre 23 en 1988. Le Vlaams Blok poursuit encore sa progression à Anvers : 28% des suffrages, ce qui l'amène à détenir 18 sièges sur 55 au conseil communal. Seule une coalition de tous les partis l'écartera des rênes du pouvoir.

Les élections législatives de **mai 1995** sont placées sous le signe de la stabilité pour le VB. Captant 475.677 voix, il fait élire 11 députés à la Chambre, qui n'en compte plus que 150 sièges en raison de la réforme institutionnelle de 1993, et de cinq sénateurs. En outre, il remporte 15 sièges au conseil régional flamand et 2 au conseil régional bruxellois.

Quatre ans plus tard, le parti réalise encore un bond en avant. **Le 13 juin 1999**, les électeurs ont été appelés à élire à la fois leurs représentants au Parlement européen, à la Chambre mais aussi à leur conseil régional respectif. Aux élections européennes, le VB recueille 584.392 suffrages et conserve ses deux sièges au Parlement européen. Lors des élections législatives, le VB récolte 613.399 suffrages à la Chambre (soit 9,9% et une progression de 2,1% par rapport à 1995). Le VB dispose désormais de 15 représentants à la Chambre et de quatre sénateurs. Une fois de plus, le parti a étendu sa zone d'influence. Premier parti à Anvers depuis 1994, le VB domine à présent la scène politique à Malines et devient le troisième parti flamand derrière le parti libéral VLD et l'ancien parti chrétien-démocrate CVP (aujourd'hui CD&V). Lors du scrutin régional, le VB obtient 15,54% des voix, il occupe désormais la troisième position au conseil régional flamand avec 20 sièges sur les 118 que compte cette assemblée. Le VB n'est toutefois pas parvenu à réaliser son objectif en région bruxelloise : bloquer les institutions bruxelloises en décrochant la majorité des sièges du groupe flamand. Cependant, avec 4 sièges sur les 11 dévolus au groupe flamand, le VB occupe désormais la place de premier parti flamand au Conseil régional bruxellois.

**Lors des élections communales d'octobre 2000**, le VB a obtenu des scores considérables. A Anvers, il a progressé jusqu'à 33% (un électeur sur 3 a voté VB) et détient 20 sièges sur 55 au conseil communal ; il est le plus grand parti de la ville. A lui seul, Filip Dewinter a attiré 49.975 Anversois, soit près d'un électeur sur cinq. Une fois de plus, le Vlaams Blok a étendu son influence. Il est ainsi devenu la première formation à Malines (25,6%), Schoten (24,5%) et Stabroek (23,2%). Dans les communes bruxelloises, il est le plus grand parti flamand, mais il est possible qu'une partie de son électorat soit francophone.

Les élections se suivent et se ressemblent ... En effet, **lors des élections fédérales de mai 2003**, le VB réalise une nouvelle expansion : 18,7% des voix flamandes à la Chambre et l'élection de 18

députés. Un an plus tard, lors du scrutin européen de juin 2004, le VB progresse encore fortement. Il remporte 23,16% des voix, soit une augmentation de 8% par rapport à 1999. Lors du scrutin régional se déroulant le même jour, il obtient 24,2% des voix (soit 8% de plus qu'en 1999) en Région flamande, faisant ainsi élire 29 députés au conseil régional flamand.

Ce nouveau succès électoral n'empêchera pas la condamnation pour racisme par la cour d'appel de Gand le 21 avril 2004. La Cour estime en effet que la propagande du parti est une « incitation permanente à la ségrégation et au racisme ». Cette condamnation est assortie d'effets directs pour le VB. Non seulement le caractère profondément raciste du VB fait la une des journaux mais de plus, elle signifie que ce parti ne peut plus bénéficier des subventions du gouvernement. Dès lors, pour continuer à bénéficier de son financement public, le VB se voit contraint de changer de dénomination et de prendre l'appellation « Vlaams Belang » (Intérêt flamand). Le Vlaams Blok n'est plus, le Vlaams Belang voit le jour. Un changement de nom qui ne constitue en fait qu'un simple ravalement de façade : les leaders, le programme restant strictement identiques, sa capacité de nuisance également.

### c. L'extrême droite francophone et néerlandophone : points communs et différences

Les rares points de convergence existant entre le VB et le FN résident dans le fait qu'ils défendent les mêmes idées politiques (programmes basés sur la xénophobie, le rejet des partis traditionnels..), qu'ils ont des références communes (le FN de Jean-Marie Le Pen), et qu'ils véhiculent un même discours démagogique.

Il existe des différences significatives entre ces deux formations politiques. Tout d'abord, le FN a pour sigle une flamme tricolore, aux couleurs nationales. Il se présente comme un parti belge, vigoureusement opposé à la séparation de la Belgique. A contrario, le logo du Vlaams Belang est affublé du lion flamand. Il revendique l'éclatement de la Belgique, l'indépendance de la Flandre avec Bruxelles pour capitale. Ses militants scandent « België barst »(ndlr : « Belgique crève ! »). Ce parti est farouchement hostile aux Wallons et aux francophones.

Ensuite, le FN possède une représentativité politique beaucoup plus faible. A l'heure actuelle, le FN dispose d'un député fédéral, d'un sénateur, de 4 députés wallons, de 4 députés bruxellois et 6 élus communaux. Le Vlaams Belang dispose de 3 députés européens, de 18 députés fédéraux, de 8 sénateurs (5 élus directs, 3 cooptés), de 29 sièges au Parlement flamand et de 461 conseillers communaux.

Autre dissemblance importante : le FN constitue une véritable coquille vide. Paradoxalement, il fédère alors qu'il est complètement déstructuré, que le leadership de Daniel Féret est sans cesse contesté et que des luttes intestines menacent ponctuellement la survie du parti. Il ne dispose pas d'un

programme digne de ce nom et ses responsables n'ont aucune envergure intellectuelle. Sa base militante est très réduite (450 membres cotisants) et il bénéficie d'une visibilité minimale (site web peu fourni, « journal » à faible tirage...). C'est tout le contraire pour le VB. Il s'agit d'un parti fortement caractérisé par une force organisationnelle importante, qui fait cruellement défaut au Front national. Dirigé par Karel Dillen pendant de longues années, le parti est depuis le congrès de Dilbeek (1996) aux mains d'une direction intelligente et charismatique (Franck Vanhecke, Filip Dewinter) ; Karel Dillen reste président honoraire du Vlaams Blok. Le Vlaams Belang possède un véritable appareil politique : le secrétariat national à Bruxelles comprend un grand nombre de services, dont un service juridique, un service études et un institut de formation. Doté de 22.000 membres, le VB dispose également de sections régionales fortement ancrées et d'une solide machine de propagande.

Enfin, les élus frontistes brillent généralement par leur absence et leur inactivité au sein des différents lieux de pouvoir où ils ont décroché des sièges. En revanche, les élus VB font preuve d'un véritable activisme et marquent l'agenda politique flamand de leur empreinte. Leurs revendications, sur le terrain communautaire notamment, sont partagées à des degrés divers par l'ensemble des formations traditionnelles et largement relayées par les médias. Le VB est présent partout, à tous les échelons de la vie politique et administrative belge. Des représentants de ce parti siègent en effet dans des conseils d'administration d'universités, de bibliothèques publiques ou dans celui de la télévision et de la radio de service public (VRT). Autant d'éléments qui ont conduit à une certaine banalisation du VB au nord du pays. A la différence des partis francophones qui rejettent tout contact avec un parti d'extrême, les partis politiques et les médias flamands entretiennent des relations beaucoup plus tortueuses avec le VB. Le cordon sanitaire n'est pas aussi résistant en Flandre.

Alors que le VB constitue une véritable menace pour les institutions démocratiques, la capacité de nuisance du FN est jusqu'à présent davantage électorale que politique. Sa seule « arme » semblerait en effet résider dans le fait qu'au fil des élections, il conserve un potentiel électoral et un terreau sociologique propice. Le FN n'a aucune influence sur le monde politique francophone, dans lequel il est complètement marginalisé.

## **II. FEMMES ET FAMILLE : ANALYSE DES PROGRAMMES DES PARTIS D'EXTRÊME DROITE**

De manière invariable, les formations d'extrême droite véhiculent un discours profondément naturaliste. Les rapports de sexe sont explicitement considérés comme une donnée naturelle constituant la base de l'édifice social. Selon cet ordre naturel-social, hommes et femmes ont des positions bien définies dans la société, des fonctions différenciées et hiérarchisées. Etre épouse et mère, éduquer et procréer, tel est le rôle naturel des femmes. La famille constituant la cellule de base de la société, les femmes ont pour tâche la transmission de la vie et de l'identité nationale.

### **a. Le Front National**

La défense des valeurs traditionnelles et de la famille figure déjà parmi les thèmes abordés dans la première ébauche du programme du FN<sup>3</sup>. Ce pseudo-programme remonte à 1987 et n'est encore destiné qu'aux membres du parti. En effet, il faut attendre 1991, soit six ans après la création du parti, pour qu'une nouvelle version, revue et corrigée, apparaisse publiquement.

Quelques mois avant, le FN avait exposé sa conception de la famille dans son mensuel, *Le National*. Selon l'un des idéologues du parti, Patrick Sessler, la famille européenne serait en crise. Cette crise serait imputable notamment à la libération sexuelle issue de mai 68' et à un vaste complot mondial. « *Ce que veulent nos ennemis (ndlr : les Etats-Unis), c'est dominer et asservir les peuples d'Europe, détruire une à une les cellules de nos peuples. Et la famille est la première de ces cellules* »<sup>4</sup>. L'hypothèse du complot figure de manière récurrente dans les programmes des partis d'extrême droite. Pour ces partis, les élus sont à la merci de lobbies (juifs ou maçonniques, liés à la haute finance, à la presse...) dont l'objectif est de dissoudre la nation en s'attaquant à la famille. Le FN se pose dès lors comme un sorte de « chevalier blanc », défenseur de la nation et de la famille. Les femmes sont considérées comme des êtres faibles qu'il faut protéger, des victimes qui subissent la modernité, l'immigration et la délinquance.

En janvier 1991, dans la nouvelle mouture de son programme, le FN défend toujours une conception de la famille dans le sens le plus classique : un homme, une femme et des enfants. Tout

<sup>3</sup> BREWAYS P., DAHAUT V., TOLBIAC A., « L'extrême-droite francophone face aux élections », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, CRISP, n°1350, 1992, p.30.

<sup>4</sup> SESSLER P., « Des enfants ? Pourquoi faire ? » in *Le National* (mensuel du parti), n°6, avril-mai 1990, p.12-13.

comportement sexuel « déviant » (cohabitation, homosexualité...) ainsi que le divorce, source de déchirement familial, ne sont pas tolérés. L'instauration d'un salaire maternel, qui donnerait « *aux mères de familles européennes le choix entre l'activité professionnelle et le foyer* »<sup>5</sup> constitue une des revendications du FN. Cette revendication est commune aux partis extrémistes : en 1984, le programme des élections européennes de Jean-Marie Le Pen proposait « *l'instauration d'un véritable salaire maternel qui donne à la femme française la liberté de choix entre le travail à l'extérieur et sa présence au foyer* »<sup>6</sup>. Non seulement cette proposition est révélatrice du lien existant entre le FN belge et le FN de Jean-Marie Le Pen, mais elle illustre aussi très clairement les piliers fondamentaux de l'idéologie d'extrême droite. En effet, elle combine deux types de discriminations. La première est sexiste : cette mesure est exclusivement réservée aux mères, à la femme. La seconde est raciste : selon le principe de « préférence nationale », les femmes non européennes ne pourraient pas en bénéficier. Double discrimination donc. Même s'il se targue de leur laisser le choix, le FN affiche explicitement sa préférence pour la place de la femme au foyer. Pour le FN, un travail professionnel simultané pour l'homme et la femme n'est « *pas favorable à l'équilibre des couples* »<sup>7</sup>. Il considère d'ailleurs que le travail des femmes cause l'éclatement de la cellule familiale, la délinquance et l'usage de drogues.

Dans l'optique des partis d'extrême droite, la place naturelle de la femme se trouve au foyer. La seule fonction reconnue aux femmes est leur fonction biologique : la procréation. Elles n'ont le droit d'être que des mères et non des citoyennes maîtres de leur corps et de leur destin. La maternité est sacralisée, le vocabulaire utilisé est très éloquent. Il faut « *dire aux femmes qu'elles ont la mission la plus sacrée et la plus belle qui soit : celle de mettre des enfants au monde et de les élever, de leur donner tout l'amour possible et de leur préparer un avenir viable* »<sup>8</sup>.

Cette mission s'inscrit aussi dans un objectif de protection nationale car elle permet de résister à la colonisation, à l'invasion des étrangers. La solution, proposée par le FN et soutenue tout au long de ses programmes, réside dans une politique familiale nationaliste, de manière à rétablir la « *solidarité nationale* »<sup>9</sup>. Les femmes sont donc appelées à jouer un rôle fondamental envers la patrie : en tant que représentantes de « *l'instinct de conservation de notre espèce* »<sup>10</sup>, en tant que procréatrices et éducatrices, elles transmettent la vie et l'identité nationale.

Selon cette perspective, il est logique que tous les partis d'extrême droite condamnent vivement le droit à l'avortement. Pour le FN, il faut « *respecter la vie de l'enfant à naître* »<sup>11</sup>. Il s'agit d'une

<sup>5</sup> « Le peuple en marche », Programme du Front national belge, janvier 1991.

<sup>6</sup> « Les Français d'abord », Programme des élections européennes du FN, 1984, cité in LESSELIER Claudine, VENNERS Fiametta (dir.), *L'extrême-droite et les femmes*, Paris, Golias, 1997, p. 45.

<sup>7</sup> SESSLER P., *op.cit.*, p.12-13.

<sup>8</sup> SESSLER P., *op.cit.*, p.12-13.

<sup>9</sup> « Le programme » in *Le National*, n°34, mars 1996, p.10.

<sup>10</sup> SESSLER P., *op.cit.*, p.12-13.

<sup>11</sup> Programme du Front national des élections régionales et européennes, 2004.

constante dans son programme. Certains membres du FN sont, par ailleurs, proches du lobby anti-avortement *Pro Vita*, une association qui soutient que les ennemis de l'Europe « blanche » promeuvent l'IVG et la contraception dans le but inavoué d'anéantir sa population indigène<sup>12</sup>. Une fois de plus, on retrouve l'hypothèse d'un complot organisé.

En 1993, le parti présente une nouvelle version, en deux pages et seize points. Cette version sera largement étoffée trois ans plus tard en 1996. Les seize points s'ordonnent en chapitres, composés de différentes rubriques. Le quatrième chapitre est entièrement consacré à la famille, à la défense des valeurs traditionnelles et de l'ordre familial. Afin sans doute de paraître plus politiquement correct, au lieu d'instaurer un salaire maternel, le FN propose désormais d'octroyer « *un revenu parental pour le conjoint qui choisirait librement de se consacrer à l'éducation de ses enfants* »<sup>13</sup>. Le FN omet de proposer des sources de financement et demeure assez flou sur les modalités de paiement. Equivalant au minimex, ce salaire serait versé « *pendant trois ans, pour le premier et le second enfant ; et pour les familles de trois enfants et plus, jusqu'aux dix-huit ans révolus du dernier enfant, étant entendu que le père ou la mère de famille peut y renoncer s'il reprend un emploi et en bénéficier immédiatement à nouveau s'il se retrouve dans les conditions qui en autorisent le versement au moment où il cesse son activité professionnelle* »<sup>14</sup>.

En dépit de cette nouvelle formulation, nul doute que cette mesure est exclusivement réservée aux femmes. Le FN ne cache pas sa volonté de renvoyer les femmes à leur place naturelle c-à-d dans la sphère domestique. Quelques lignes plus loin, il stipule en effet qu'il faut « *faciliter le travail à mi-temps et le travail à domicile des mères* »<sup>15</sup>. Si le FN adopte un discours « moderne » et défend qu'« *A travail égal, il faut préserver le principe de l'égalité de salaire entre travailleurs masculins et féminins* »<sup>16</sup>, il est pour lui évident que le travail des femmes étant différent de celui des hommes, leur salaire, comme leur chance d'accéder à l'emploi ne peuvent être identiques. Le dernier point du chapitre familial se doit d'être mentionné : le FN suggère que « *Pour les couples qui ne peuvent avoir d'enfants, le FN entend assouplir la procédure d'adoption des enfants belges et interdire le commerce d'enfants du Tiers Monde* »<sup>17</sup>. Autrement dit : pas d'excuses pour les couples stériles, l'avenir de la communauté nationale est en jeu.

Entre ce programme de 1996 et le programme des élections régionales et européennes de 2004<sup>18</sup>, le discours frontiste n'a pas changé d'un iota. Dans le quatrième chapitre « Famille », le FN soutient qu'il

---

<sup>12</sup> ABRAMOWICZ M., *op.cit.*, p.172-173.

<sup>13</sup> « Le programme » in *Le National*, n°34, mars 1996, p.12.

<sup>14</sup> Idem

<sup>15</sup> Idem

<sup>16</sup> Idem

<sup>17</sup> Idem

<sup>18</sup> Issue du site internet du Front national, il s'agit de la dernière version que nous avons eue en notre possession. Dans le cadre de cette étude, la consultation du programme sur le site du FN s'est heurtée récemment à ce message révélateur : « la diffusion de notre programme est provisoirement interdite par les Tribunaux ».

faut « remettre à l'honneur l'union matrimoniale »<sup>19</sup>. Il défend invariablement une conception classique de la famille et combat toute autre forme de vie. Ses propos sont éclairants : « faut-il rappeler qu'une famille est composée d'un homme et d'une femme ? (...) trop d'enfants souffrent de grandir dans le contexte du divorce de leurs parents et trop risquent d'être déboussolés par les nouveaux types « famille » qu'on tente d'introduire actuellement (...) il convient de favoriser le mariage »<sup>20</sup>. Comme en 1996, il suggère l'instauration d'un revenu parental « pour le conjoint qui se consacre à l'éducation de ses enfants »<sup>21</sup>. Les modalités du versement de cet incitatif financier sont identiques à celles définies dans le programme de 1996 (cf supra). Les conséquences pour les femmes le sont également.

## b. Le Vlaams Belang

### 1) La famille et le rôle des femmes

Dès la création du parti, le VB fait état de sa conception du rôle de la femme et de la famille. La lecture des Principes de bases (1977) est très éclairante : « Une société digne de ce nom n'existe pas, ne peut exister à partir d'individus isolés, exclusivement préoccupés d'eux-mêmes : à côté de l'homme, de la tradition et de l'autorité, la famille est tout autant incontournable et irremplaçable et ce, pour n'importe quel peuple, pour l'humanité entière. C'est pourquoi nous nous opposons à la débauche et à la corruption actuelles et à tous les signes de décadence humaine et sociale ainsi qu'aux médias qui, mal utilisés, en font de la propagande. Si l'on considère la totalité de la vie humaine, la famille représente bien autre chose qu'une cohabitation passagère et accidentelle de gens qui se supportent provisoirement. La famille ne sert pas à procurer une impression fugace de bonheur à des personnes qui ne pensent qu'à elles-mêmes, mais c'est vivre pour l'avenir et plus particulièrement avec un ménage et des enfants. Du reste, c'est là que réside la foi en l'avenir : prendre conscience que maintenir la famille dans son essence propre, c'est aussi garantir la survie et l'autonomie de sa propre communauté nationale (volksgemeenschap) »<sup>22</sup>.

Le terme « volksgemeenschap » (que nous avons traduit par communauté du peuple ou communauté nationale) mérite que l'on s'y attarde. En effet, il entend une communauté de prestations solidaristes. La référence au solidarisme, idéologie héritée de Joris Van Severen, fondateur du Verdinaso<sup>23</sup>, est tout à fait explicite. Ce terme implique le rejet de toute forme d'intérêt particulier et la subordination totale de l'individu à la communauté envers laquelle il a des droits et des devoirs.

---

<sup>19</sup> Idem

<sup>20</sup> Programme du Front national pour les élections régionales et européennes de 2004

<sup>21</sup> Idem

<sup>22</sup> DILLEN K., *Grondbeginselen. Manifest van het rechtse Vlaams-nationalisme*, 1977, p.12.

<sup>23</sup> Verdinaso : Verbond der Vlaamsche Nationale-Solidaristen, un mouvement autoritaire d'extrême droite, antiparlementaire et élitiste, fondé par Joris Van Severen dans les années trente, prenant pour modèle le salazarisme.

Selon le Vlaams Belang, fonder une famille est indispensable pour assurer sa propre descendance, mais également pour sauvegarder la « race ». La pérennité de la cellule familiale est indissociable de la pérennité de la communauté nationale. Chargée d'assurer la descendance – son devoir premier envers la communauté - le corps de la femme est par conséquent instrumentalisé à des fins racistes. Afin de parvenir à un objectif de communauté ethniquement pure, le VB va brandir haut et fort, dans tous ses programmes, l'étendard des valeurs familiales et des vertus de la mère au foyer.

Ainsi, la mise à l'écart du travail féminin constitue une des revendications du parti dès 1985. En effet, Karel Dillen suggère des « *mesures de protection du revenu familial qui veulent donner priorité à l'embauche des responsables de la famille et préserver ceux-ci des renvois collectifs* »<sup>24</sup>. Seuls les hommes sont considérés comme des « responsables de famille »... Par ailleurs, lors d'un congrès se déroulant la même idée, Karel Dillen émet des propos sans nuances quant à la scolarisation des filles. « *L'âge de l'obligation scolaire pour les filles sera abaissé. En effet, les jeunes filles étudient trop longtemps, ce qui retarde la constitution de la famille et en modifie la constitution (...) la grande majorité des femmes sont destinées à enfanter ; elles doivent prendre conscience qu'elles portent la responsabilité de l'avenir de leur peuple vu qu'elles mettront au monde la future génération* »<sup>25</sup>. Le propos est clair : la poursuite d'études supérieures (et donc la possibilité d'un avenir professionnel) porte préjudice à la création d'une famille.

### **Le congrès de la famille (1991)**

Le 12 mai 1991, le VB organise un congrès de la famille à Gand. Quatre grands thèmes y sont abordés dans une perspective nationaliste.

« *Les principes d'une politique familiale* »

La famille constitue la plus petite cellule de la communauté : « *Une vie de famille authentique est issue d'une liaison amoureuse entre un homme et une femme* »<sup>26</sup>. Il est indéniable qu'il s'agisse d'un mariage entre un homme et une femme *flamands*, constituant la pierre d'édifice de la cellule familiale, elle-même base de la communauté *nationale*. D'après Gerolf Annemans, « *la famille est avant tout une institution sociale reliée à la nature et à la tradition, monogame, destinée aux enfants, aussi indissoluble que possible et doit constituer la norme de la vie personnelle et sociale* »<sup>27</sup>. Décrits comme des attitudes déviantes, susceptibles de mettre en péril la société, le divorce, le concubinage

---

<sup>24</sup> Cité in DE LEEUW J., « De la famille à la communauté du peuple : le rôle des femmes dans l'idéologie fasciste, hier et aujourd'hui » in DE LEEUW J., PEEMANS-POULLET H., *L'extrême-droite contre les femmes*, Bruxelles, Luc Pire, 1995, p.141.

<sup>25</sup> Extrait d'un congrès du Vlaams Blok en 1985

<sup>26</sup> ANNEMANS G., DE MAN F., DILLEN M., SMOUT W., « De Gezinspartij », *Partijkongres 1991*, p.5.

<sup>27</sup> Idem

et l'homosexualité sont des modes de vie à proscrire. En effet, le brouillage des catégories, a fortiori de sexe, met en cause un monde organisé où chacun doit avoir sa spécificité et son identité.

Défenseur du « modèle » familial européen, le VB considère que la famille ne doit pas être réduite à la seule fonction de régulation de l'instinct sexuel. A la différence des autres cultures (et c'est ce qui lui conférerait sa supériorité) la famille est investie en Europe d'une fonction sociale : « *Le nationalisme implique qu'un homme et une femme prennent conscience de la dimension sociale de leur union* »<sup>28</sup>.

Fondement essentiel du nationalisme, le VB fait appel au terme « *wij-bewustzijn* » (que l'on peut traduire par « conscience de nous » et qui n'est pas sans rappeler le concept de « préférence nationale » du Front national français). Il s'agit d'un concept qui allie à la fois la phobie de l'étranger et le repli sur soi, véhiculés traditionnellement par les partis d'extrême droite et présents dans la sphère publique comme dans la sphère privée. La famille, en tant que responsable de la transmission des valeurs et du patrimoine culturel, constitue le socle et la première étape de la construction de l'identité nationale, de la conscience de soi et du « nous » et donc du rejet de l'étranger. « *Le nationalisme exige une conscience de nous (wij-bewustzijn), le fait que l'on appartient à une communauté de peuple envers laquelle on a aussi certaines obligations* »<sup>29</sup>. C'est en raison de cette conscience que l'on privilégie sa propre famille par rapport à la famille étrangère ; mais c'est aussi le terrain idéal pour prendre conscience de la primauté des intérêts collectifs sur les intérêts individuels. Pour reprendre les termes du VB, « *dans une vision nationaliste, l'homme n'a pas à exister pour lui-même* »<sup>30</sup>.

La famille est l'institution sociale centrale de transmission des valeurs et des normes sociales, mais aussi le pôle de diffusion des idées nationalistes. Par ailleurs, le concept de « conscience de nous » suscite implicitement la reproduction de la famille flamande. Pour le VB, deux dangers menacent la pérennité de la population flamande : la dénatalité et l'invasion étrangère. Afin de relancer la courbe démographique flamande mais aussi afin de « récompenser » les familles nombreuses pour leur service rendu envers la communauté, le Vlaams Blok suggère une meilleure représentation politique des foyers concernés via l'octroi d'une voix supplémentaire par enfant, jusqu'à la majorité de celui ou de ceux-ci. La mère bénéficierait ainsi d'une voix de plus pour le premier enfant, le père pour le deuxième, etc.<sup>31</sup>. L'instauration de ce vote plural constituerait évidemment un incitant à la natalité.

Enfin, Gerolf Annemans clôt son allocution en soulignant que « *le droit d'aller travailler à l'étranger ne signifie nullement que le choix de rester au foyer doit être considéré comme inférieur* »<sup>32</sup>. Le Vlaams Blok est d'ailleurs partisan d'une politique de revalorisation de la femme au foyer (résolution n°7).

---

<sup>28</sup> Idem, p.10.

<sup>29</sup> Idem

<sup>30</sup> Idem

<sup>31</sup> Idem, p.16.

<sup>32</sup> Idem, p.17.

« *La bombe à retardement démographique* »

Dans ce deuxième volet, le député Filip de Man s'inquiète plus particulièrement du déclin de la natalité en Flandre et en Europe occidentale. Chiffres et graphiques à l'appui, il constate que le nombre de naissances ne s'élève qu'à 1,4 enfant<sup>33</sup> par femme flamande, un taux nettement insuffisant face au vieillissement de la population. Afin d'empêcher l'extinction du peuple flamand, le VB préconise d'atteindre 2,1 naissances<sup>34</sup> par femme. Pour l'orateur, l'actuelle dénatalité s'explique par l'augmentation du taux de stérilité, la diminution du nombre de mariages et des familles nombreuses. Mais aussi les nouveaux comportements issus de mai 68', le matérialisme associé à l'individualisme, le développement de la contraception et l'émancipation féminine, tous figurent en bonne place parmi les raisons sociétales citées en vrac par le VB. « *Les féministes ont beau déplorer toutes sortes de discriminations à l'égard de la femme, les jeunes filles étudient plus longtemps, les femmes occupent des positions de plus en plus élevées dans la fonction publique et dans les entreprises. Une évolution qui, bien évidemment, retarde la constitution de la famille et en modifie la dimension* »<sup>35</sup>. Le manque de politique à long terme des partis traditionnels, le fait qu'ils ne proposent pas d'alternative entre le fait d'aller travailler à l'extérieur et rester au foyer pour veiller à l'éducation des enfants, est également dénoncé.

Selon le VB, la dénatalité est d'autant plus préoccupante qu'elle risque d'engendrer dans un avenir plus ou moins lointain d'une part des difficultés économiques, notamment en ce qui concerne le paiement des pensions. D'autre part, elle met en péril la pérennité du peuple flamand. « *L'immigration effrénée, associée à notre dénatalité, menace le devenir de notre culture européenne* »<sup>36</sup>. Et comme une plus grande fécondité est surtout le fait des femmes immigrées, plus « reproductives » que les femmes flamandes, le VB en conclut : « *Cela voudrait dire à moyen terme que les nouveaux Belges vont remplacer notre propre peuple* »<sup>37</sup>. Pour le Vlaams Blok, l'immigration ne peut représenter en aucun cas une alternative à la dénatalité. Il est dès lors pressant de réagir sinon « *sans un revirement radical, nous n'échapperons pas à la libanisation* »<sup>38</sup>. Filip de Man émet des propositions sociales en faveur des familles (ex : le congé parental) qui sont toutes organisées selon le principe « Notre peuple d'abord » (Eigen volk eerst !), et donc réservées prioritairement et exclusivement aux Flamands (résolution n°11)<sup>39</sup>.

<sup>33</sup> Idem, p.20.

<sup>34</sup> Idem, p.22.

<sup>35</sup> Idem, p.26.

<sup>36</sup> Idem, p.28.

<sup>37</sup> Idem, p.23.

<sup>38</sup> Idem, p.28.

<sup>39</sup> Idem, p.42-43.

« *L'économie pour la famille* »

Après un troisième volet consacré aux « *Problèmes spécifiques en rapport avec le planning familial* » dans lequel Marijke Dillen aborde les différents problèmes éthiques menaçant la cellule familiale, Willy Smout revient sur le phénomène de dénatalité dans cette dernière partie et fournit un nouvel élément d'explication. Il estime en effet que la diminution du nombre de naissances est liée à la réduction du pouvoir d'achat dont souffrent les familles flamandes depuis le milieu des années soixante. Une réduction imputable aux ennemis du Vlaams Blok : les partis traditionnels et les Wallons. Selon Willy Smout, cette réduction du pouvoir d'achat a placé les familles dans une telle situation de dénuement financier que 100.000 femmes ont été obligées d'abandonner leur foyer et d'aller travailler à l'extérieur. Cette arrivée des femmes sur le monde du travail aurait ralenti la courbe de natalité, étant donné qu'il n'est pas chose aisée de combiner boulot et famille nombreuse. Seule solution pour remédier à cette crise : une augmentation de 50% du nombre de naissances avant l'an 2000<sup>40</sup> !

L'incitation à la natalité et la revalorisation de la femme au foyer se situent donc au coeur de la politique familiale du VB. Il désire garantir aux mères flamandes le libre choix entre l'exercice d'une profession et l'éducation des enfants car il considère qu'à l'heure actuelle de nombreuses femmes sont contraintes d'aller travailler par pure nécessité financière. Or, pour ce parti, l'entrée de la femme sur le marché du travail doit être nécessairement, subordonnée au fait de mettre des enfants au monde. « *Quoi qu'il en soit, choisir d'avoir des enfants et de les élever dans le cocon familial doit être prioritaire par rapport à l'insertion de la femme dans le circuit productif du marché du travail* »<sup>41</sup>.

Afin de revaloriser la tâche éducative du parent au foyer (ndlr : la mère) et en guise d'incitant financier permettant d'enrayer le phénomène de dénatalité, il propose l'instauration d'un « revenu parental » ou « salaire d'éducation »<sup>42</sup>. Celui-ci serait octroyé au parent restant au foyer (en général la mère) qui en bénéficierait jusqu'à l'entrée des enfants à l'école primaire. Son montant varierait en fonction du nombre d'enfants de moins de 6 ans ; l'idéal étant d'en avoir trois puisque le salaire parental d'éducation équivaut alors à 100% du minimum de salaire garanti. Il descend à 75% pour deux enfants de moins de six ans, et 50% pour un enfant. Ce revenu est réduit de moitié pour les enfants de plus de six ans<sup>43</sup>. Même si cette idée est largement démentie par le parti, ce salaire éducatif est un moyen de confiner les femmes dans la sphère domestique.

Dès que la mère n'a plus un enfant de moins de six ans à sa charge, son devoir envers la communauté étant accompli. Elle a le droit de pouvoir aller travailler à l'extérieur, la main d'oeuvre féminine étant évidemment préférée à l'embauche étrangère. Pour le VB, ce revenu parental aurait des répercussions heureuses sur la résorption du chômage : libération de postes de travail, et donc

---

<sup>40</sup> Idem, p.46.

<sup>41</sup> Idem.

<sup>42</sup> Idem, p.51.

<sup>43</sup> Idem, p.54.

diminution du taux de chômage. « *L'instauration de l'allocation d'éducation, qui supprimera la situation malsaine des femmes chômeuses qui élèvent leurs enfants, jumelée à l'interruption de carrière avec engagement de travailleurs effectifs, provoquera une diminution des allocations de chômage de l'ordre de six milliards par an* »<sup>44</sup>.

Enfin, la suppression des discriminations fiscales touchant les couples mariés avec enfants, l'augmentation des allocations familiales, l'adoption d'une politique de logement, et l'amélioration des centres d'accueil pour enfants constituent les dernières mesures de la politique de la famille du VB.

Le parti d'extrême droite flamand estime le coût de ces différentes dispositions à 200 milliards d'anciens francs. Le coût serait assuré par la fédéralisation de la sécurité sociale, par la récupération des transferts destinés à la Wallonie et de l'argent attribué aux étrangers.

Comme nous le verrons par la suite, ces propositions ne subiront guère de modifications au fil des ans.

### **De 1991 à 2006 : bis repetita**

Le chapitre relatif à la famille dans le programme<sup>45</sup> des **élections législatives de 1991** « Par autodéfense », constitue la copie conforme des discours prononcés lors du congrès du mois de mai. S'auto-définissant comme « le parti de la famille », le Vlaams Blok se considère comme le seul parti à fournir une vraie politique familiale afin de faire face à la baisse de la natalité. Celle-ci s'articule autour des différentes mesures en faveur de la famille exposées précédemment.

Trois ans plus tard, le VB reprend également ces points dans son programme électoral pour les **élections communales d'octobre 1994** en les adaptant au cadre local : « *l'introduction et/ou l'augmentation d'une prime de naissance pour les habitants de la commune* »<sup>46</sup>. Cette prime de naissance est considérée comme une priorité absolue, quel que soit l'état financier de la commune.

Si l'importance que le parti d'extrême droite flamand accorde à la famille s'accroît au fil des programmes, ses revendications varient extrêmement peu. Les bases de la politique familiale du VB sont une fois de plus à l'ordre du jour pour les **élections législatives de 1995** dans le programme intitulé « Maintenant, il faut payer ! ». La portée discriminatoire de ces mesures réservées exclusivement au peuple flamand est introduite, et est soulignée à deux reprises. Pour le reste, le chapitre familial constitue une litanie en faveur du retrait des femmes du marché du travail, d'autant plus qu'« *un temps plein n'est pas pour beaucoup de femmes un choix conscient, une forme*

---

<sup>44</sup> Idem, p. 55.

<sup>45</sup> *Uit zelfverdediging*, Programme des élections de 1991, p.19.

<sup>46</sup> *Ordre op zaken !*, Programme des élections communales de 1994, p.25.

*d'épanouissement intellectuel ou social, mais une amère nécessité financière* »<sup>47</sup>. En instaurant le salaire d'éducation, le VB affirme qu'il garantit aux femmes la liberté de choix entre l'exercice d'une profession et l'éducation des enfants. Il s'efforce de présenter cette proposition sous un jour positif et de se démarquer de l'idéologie fasciste des « trois K » dans un souci de respectabilité : «*Nous ne voulons pas réduire les femmes à leur rôle traditionnel des trois K (Küche-Kirche-Kinder). Nous plaçons seulement pour un équilibre sain entre d'un côté une ambition individuelle, des possibilités de carrière et une indépendance financière et d'un autre côté les tâches irremplaçables que la femme peut accomplir en tant que mère et éducatrice* »<sup>48</sup>. Parmi les responsables de cette situation dégradée, le VB pointe au premier rang le mouvement féministe. «*Le féminisme a sur ce plan mené à une mentalité simpliste, égoïste et destructrice socialement, dans laquelle la nature féminine est énormément méconnue et dans laquelle il n'y a plus de place pour les enfants* »<sup>49</sup>. L'ébranlement de la cellule familiale est présenté comme l'une des causes des « troubles » sociaux (la délinquance, la consommation de drogues, les comportements sexuels déviants et le suicide chez les jeunes).

La famille constitue encore un des thèmes privilégiés de la campagne relative aux **élections législatives de 1999**. Mais le VB, soucieux d'être plus politiquement correct, mène une campagne moins musclée. A cet égard, l'affiche pour les élections de 1999 se montre nettement moins agressive : après les gants de boxe (*Uit zelfverdediging*, 1991), le coup de balai (*Ordre op zaken !*, 1994 et qui n'est pas sans rappeler le balai de Rex) et le poing sur la table (*Nu afrekenen !*, 1995), le VB joue la sérénité en présentant la photo d'une famille « idéale » (c-à-d de race blanche, aryenne, nombreuse, unie et répondant au slogan « Baas in eigen land » (Notre pays nous appartient). Cette affiche témoigne clairement de la persistance des conceptions familiales antérieures. « Baas in eigen land » signifie indirectement le renvoi des étrangers ; il fait explicitement référence à un des slogans (« Baas in eigen buik » : « Notre corps nous appartient ») du mouvement féministe (ennemi invétéré du Blok, puisque favorable à l'émancipation de la femme).

Si les considérations sur la famille sont particulièrement développées, elles se caractérisent par un manque flagrant d'originalité et ne constituent en fin de compte qu'un résumé de la brochure « Een keuze voor het leven » parue en 1998, elle-même étant une version actualisée mais très semblable aux résolutions du Congrès de la famille de 1991. Les mêmes idées sont une fois de plus ressassées : «*Former une famille est une contribution à la structure organique essentielle d'un peuple*»<sup>50</sup>.

Mais on constate néanmoins une nouveauté : afin de récompenser les familles nombreuses, le VB suggère de modifier le montant des allocations de chômage déterminé par l'état civil (ménage, cohabitant ou isolé). Pour le VB, la taille de la famille doit aussi entrer en ligne de compte. Cette

---

<sup>47</sup> *Nu afrekenen !*, Programme des élections législatives de 1995, p.63.

<sup>48</sup> Idem, p.64.

<sup>49</sup> Idem.

<sup>50</sup> *Baas in eigen land*, Programme des élections législatives de 1999, p.101.

proposition vise notamment les familles nombreuses flamandes (bien entendu) dont le père se trouve au chômage.

Pour le reste, il maintient toutes ses revendications antérieures : augmentation des allocations familiales (dont le paiement devrait être assurée par chaque communauté), vote plural, salaire parental destinée au parent au foyer, autrement dit à la femme. « *Le VB ose reconnaître que la femme au foyer occupe une place importante dans la société et veut lui accorder un statut propre* »<sup>51</sup>. Le montant du salaire parental a été revu à la hausse. S'il est toujours lié au nombre d'enfants à charge, il s'élève depuis le congrès de 1996 intitulé *Vlaanderen werkt !*, à 120% (au lieu de 100%) du minimum vital pour trois enfants, ou même plus tant que les enfants ne sont pas en âge de scolarité. Les sources de financement demeurent toujours obscures mais ceci ne constitue pas un obstacle. Pour le VB, la société doit accorder une rémunération aux parents qui assurent eux-mêmes l'éducation de leur progéniture, au même titre qu'elle subventionne les centres d'accueil pour enfants<sup>52</sup>.

Le revenu parental est une fois encore considéré comme un choix : « *Nous voulons que toutes les femmes puissent avoir le libre choix entre différentes alternatives : mère au foyer, un temps plein ou un travail à temps partiel* »<sup>53</sup>. L'aide allouée à la mère représentera un formidable investissement humain, en ce sens que l'éducation fournie par les parents est inévaluable et irremplaçable. Enfin, comme souligné précédemment, le VB voit dans cette rémunération un moyen de résorption du chômage, mais aussi un incitant à la natalité, et donc une bouée de sauvetage pour le peuple flamand. Toujours dans le cadre d'une politique de revalorisation de la famille, le VB revient sur la question du « libre choix » pour les couples où les deux parents travaillent. Le parti est favorable à toute une série de mesures (interruption de carrière, congé parental, développement du travail à temps partiel,...) qu'il place sous le label d'une meilleure conciliation vie professionnelle -vie familiale. Dans le même ordre d'idées, et puisqu'il ne faut pas que le libre choix des mères soit entravé par des considérations financières, le VB suggère d'augmenter le montant des compensations associées à ces différentes mesures et de maintenir les droits sociaux pour le parent qui en bénéficie<sup>54</sup>. Cet ensemble de dispositions est à nouveau perçu comme un moyen de diminution du taux de chômage. Ce système est une fois de plus une façon détournée pour écarter les femmes du marché de l'emploi.

L'amélioration des services de gardes d'enfants et une politique de logement, plus axée sur les familles, mais inaltérée, constituent, comme lors du congrès de 1991, les ultimes revendications du programme familial de *Baas in eigen land*. En ce qui concerne les centres d'accueil pour enfants, le Vlaams Blok revendique des services de qualité, plus flexibles et bon marché. A nouveau, il constate qu'une politique de ce type ne pourra aboutir que dans le cadre d'une répartition proportionnelle entre

---

<sup>51</sup> Idem, p.102.

<sup>52</sup> Idem, p.103.

<sup>53</sup> Idem.

<sup>54</sup> Idem, p.109-110.

les communautés, ce qui éviterait le gaspillage actuel causé par « l'ennemie » de toujours, la Wallonie. Pareille rétribution ne sera évidemment réalisable que dans le cadre d'une communautarisation de la sécurité sociale. Le perfectionnement de l'accueil des enfants doit également être soutenue au niveau communal.

Le programme relatif aux **élections communales de 2000** se situe dans la même lignée que les précédents. Les mêmes phrases, les mêmes arguments sont martelés pour valoriser les valeurs familiales et le rôle du « parent » au foyer. Le slogan *Thuis zijn* (Etre chez soi), symbolisé par un petit garçon, est à cet égard assez évocateur de l'attention soutenue que le parti accorde à la cellule familiale.

Sans surprise, aucune nouvelle revendication ne vient émailler le discours. Le salaire parental prend désormais comme base, non plus le salaire minimum vital mais le montant des pensions alimentaires accordées en cas de divorce : « *Le parent au foyer reçoit - en fonction du nombre d'enfants - une allocation qui monte jusqu'à 140 % de la pension alimentaire payée dans le cadre d'un divorce* »<sup>55</sup>.

Le programme figurant sur le site internet du Vlaams Belang<sup>56</sup> constitue le dernier programme analysé dans le cadre de cette étude. Le troisième chapitre est entièrement consacré à la famille. Tout au long de celui-ci, le Vlaams Belang affirme invariablement sa préférence pour le mariage hétérosexuel et pour la famille « *dans le sens le plus traditionnel du terme* »<sup>57</sup>. Afin de déminer la bombe à retardement démographique, le VB préconise une politique familiale et nataliste. Ses principales revendications se situent dans le droit fil de celles formulées et détaillées précédemment : suppression des discriminations fiscales à l'encontre des couples mariés, instauration d'un salaire parental, d'une prime de naissance à charge de la communauté flamande, amélioration des structures d'accueil pour enfants, avantages fiscaux pour les entreprises qui prennent des mesures à destination des familles (flexibilité des horaires, télé-travail, ...), allocations familiales égales pour les indépendants et les travailleurs, etc. Ardent défenseur des « *familles dont un des deux parents choisit d'être disponible à temps plein pour ses enfants* »<sup>58</sup>, le VB plaide pour l'introduction dont le montant, comme déjà stipulé dans le programme des élections communales de 2000, dépendrait du nombre d'enfants et pourrait atteindre 140% de la pension alimentaire versée en cas de divorce.

## 2) L'avortement

Le VB a toujours adopté une position très claire à l'égard de l'avortement : « *Il va de soi que nous sommes et restons d'ardents défenseurs de toute vie à naître et que nous nous prononçons pour la*

---

<sup>55</sup> *Thuis zijn, (Etre chez soi)*, Programme des élections communales de 2000, p.98.

<sup>56</sup> [www.vlaamsbelang.be](http://www.vlaamsbelang.be), consulté en juin 2006

<sup>57</sup> Idem.

<sup>58</sup> Idem.

*répression de toute atteinte à cette vie à naître* »<sup>59</sup>. L'avortement ne prête même pas à discussion : c'est un meurtre, ni plus ni moins.

Le VB a d'ailleurs fortement chahuté les débats parlementaires lors la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse<sup>60</sup>. Tout au long des discussions, le VB a manifesté son indignation et multiplié les slogans déjà entendus. La dépénalisation de l'avortement est attribuable à la dégradation des mœurs qui caractérise notre société. « *Les véritables motifs de libéralisation de l'avortement sont la facilité, le matérialisme, le manque de solidarité à l'égard de son peuple et de son prochain* »<sup>61</sup>. Grand classique de la rhétorique des partis d'extrême droite, la thèse du complot est à nouveau brandie, un complot fomenté notamment par le mouvement féministe.

Lors du **congrès de la famille**, Marijke Dillen avait en effet soutenu que « *l'hédonisme individualiste, du genre 'mon corps m'appartient', ne peut nous amener à modifier la législation* »<sup>62</sup>. Cinq ans plus tard, dans une brochure consacrée entièrement à l'avortement « *De moord op Beethoven* » (La mort de Beethoven), le Blok tient les mêmes propos : « *Un féminisme incompris semble être assez souvent à la base du discours pro-avortement. Le fait d'être enceinte serait un droit privé de la femme, un droit auquel elle peut mettre un terme quand elle souhaite* »<sup>63</sup>. Evoquée lors du congrès de la famille, cette question se solde par une attitude intransigeante. Le VB refuse même de rentrer dans une controverse afin de déterminer à quel moment il est réellement question de vie humaine : « *Pour nous, on peut parler de vie dès la création* »<sup>64</sup>.

Débarrassée de l'aspect éthique, la pénalisation de l'avortement ne souffre d'aucune exception si ce n'est dans le cas où la vie de l'enfant ou celle de la mère est menacée. Une grossesse non désirée, juvénile, issue d'un viol ou d'une relation extra-conjugale n'est pas considérée comme une circonstance critique. Pour faire face à ces situations, ce parti est partisan d'un suivi psychologique pour convaincre la mère à garder son enfant. « *Cet accompagnement doit être destiné à neutraliser la tendance individualiste de la société et à promouvoir la joie de vivre comme leitmotiv* »<sup>65</sup>. Cette aide psychologique constitue le volet prénatal. Après la naissance, le VB propose une alternative : soit la mère est apte à élever l'enfant mais est confrontée à des difficultés financières ; la société intervient alors et la sécurité sociale lui alloue une contribution pour couvrir les frais d'éducation ; soit la mère est incapable d'assumer son enfant, le VB prône la solution de l'adoption « *de sorte que des enfants de notre peuple puissent être beaucoup plus facilement adoptés par des couples sans enfants* »<sup>66</sup>. Le rejet de l'étranger se manifeste une nouvelle fois en filigrane : l'adoption d'enfants flamands doit être

<sup>59</sup> DILLEN K., *Grondbeginselen. Manifest van het rechtse Vlaams-nationalisme*, 1977, p.12.

<sup>60</sup> SPRUYT M., *Grove borstels: stel dat het Vlaams Blok morgen zijn programma realiseert, hoe zou Vlaanderen er dan uitzien?* Leuven, Van Halewijk, 1995, p.207.

<sup>61</sup> *De moord op Beethoven* cité dans SPRUYT M., *Wat het Vlaams Blok verzwijgt*, Leuven, Van Halewijk, 2000, p.189.

<sup>62</sup> ANNEMANS G., DE MAN F., DILLEN M., SMOUT W., « De Gezinspartij », *Partijkongres 1991*, p.38.

<sup>63</sup> *De moord op Beethoven* cité dans SPRUYT M., *op.cit.*, p.189.

<sup>64</sup> ANNEMANS G., DE MAN F., DILLEN M., SMOUT W., « De Gezinspartij », *Partijkongres 1991*, p.38.

<sup>65</sup> Idem.

<sup>66</sup> Idem, p.40.

privilegiée pour contrer celle d'enfants étrangers, considérée comme source de problèmes culturels et psychologiques.

Dans sa lutte contre l'avortement, le sort réservé par le VB au médecin ayant pratiqué l'avortement mérite d'être souligné. Celui-ci doit être sanctionné professionnellement et poursuivi pénalement, non pas pour faute professionnelle mais pour violation de son devoir envers la communauté.

Restaurer la pénalisation de l'avortement constitue une revendication récurrente du parti depuis 1990. Dans tous les programmes des élections législatives, le VB le réclame et en 1991, il en a même fait un de ses thèmes de prédilection. L'opposition à l'interruption volontaire de grossesse figure aussi au programme des **élections législatives de 1995**. « *Le Vlaams Blok s'oppose contre le fait que l'utérus européen devient peu à peu l'endroit le plus dangereux au monde* »<sup>67</sup>. A nouveau, la dépénalisation de l'I.V.G. est associée à l'effondrement des valeurs fondamentales, à la conviction que tout se dégrade et se corrompt. On notera également l'assimilation de l'I.V.G. à un génocide : « *On ne peut tolérer que pratiquement un million de personnes par an en Europe soient tuées à la naissance. Une civilisation, digne de ce nom, doit réagir* »<sup>68</sup>. Le programme familial des **élections législatives de 1999** comporte une note intéressante. En effet, soucieux sans doute de donner plus de poids à ses arguments, le VB déclare ne pas adhérer au Traité des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 étant donné qu'il ne protège pas la vie du fœtus. Selon lui, « *cette vie non-née n'est pas plus vulnérable qu'une vie née et a droit à une protection d'excellence* »<sup>69</sup>.

Dans le dernier programme consulté, la condamnation de l'avortement fait toujours partie des préoccupations du Vlaams Belang qui y consacre quelques lignes dans le quatrième chapitre intitulé « Respect de la vie ». En reconnaissant le caractère sacré de la vie et parce qu'il existe d'autres solutions, le VB s'élève contre le recours à l'avortement. Face à des situations douloureuses, le VB préconise à nouveau un accompagnement prénatal de qualité pour des mères en situation en crise et l'assouplissement de la procédure d'adoption. En d'autres termes, au lieu de procéder à l'assassinat de « vrais » Flamands, pourquoi ne pas proposer favoriser leur adoption par un couple de Flamands stérile ? L'avortement, au même titre que l'immigration, est considéré comme une atteinte fondamentale à la pérennité de la communauté nationale. Sa condamnation sans détour s'inscrit naturellement dans la politique nataliste défendue par le VB.

### 3) Les nouveaux modèles familiaux et l'homosexualité

---

<sup>67</sup> *Nu afrekenen !*, Programme des élections législatives de 1995, p.64.

<sup>68</sup> Idem.

<sup>69</sup> *Baas in eigen land*, Programme des élections législatives de 1999, p.106.

Dès la fondation du parti, toute forme de vie hormis le mariage hétérosexuel classique est vivement condamnée. « *Si l'on considère la totalité de la vie humaine, la famille représente bien autre chose qu'une cohabitation passagère et accidentelle de gens qui se supportent momentanément. La cellule familiale n'est pas au service de sentiments instables qu'éprouvent certaines personnes qui ne pensent qu'à elles-mêmes* »<sup>70</sup>. Ce thème est largement abordé lors du **congrès de la famille (1991)**. Le VB réaffirmera régulièrement son attachement au mariage, seule base solide à la construction de la cellule familiale, et *in fine* de la communauté nationale. « *Il doit être clair qu'à la lumière de l'évolution de notre peuple et de la construction de la société, la famille, et non l'intérêt de l'individu, remporte notre totale préférence* »<sup>71</sup>.

Le concubinage, les couples D.I.N.K. (Double Income and No Kids), les mères volontairement célibataires (Bewust Ongehuwde Moeder), les relations L.A.T. (Living Apart Together), les couples non mariés avec enfants à charge sont par conséquent décriés. L'apparition de ces « nouveaux » comportements est une des conséquences de la modernité, qui valorise l'individualisme et l'épanouissement personnel au détriment du respect de la tradition. Ces modes de vie sont jugés instables, peu constructifs, voire néfastes pour l'avenir de la communauté flamande.

L'homosexualité constitue le péril extrême. Dans son discours sur *Les principes d'une politique familiale*, Gerolf Annemans affirme : « *Il est clair que l'homosexualité, simplement du fait qu'elle ne figure pas dans l'ordre naturel (la différence entre homme et femme) n'est aucunement bénéfique à la société* »<sup>72</sup>. Puisqu'ils ne sont ni utiles à la société ni représentatifs de l'ordre naturel, les homosexuels constituent une catégorie à bannir. Pour le VB, les relations homosexuelles constituent des aberrations, un « *comportement social marginal* »<sup>73</sup> ; il invite les homosexuels à adopter un profil bas et un style de vie discret.

Sur le plan éthique et juridique, le VB est tout à fait contre le mariage entre homosexuels. « *L'homosexualité ne peut en aucun cas entrer en ligne de compte dans l'ordre social ni être institutionnalisée* »<sup>74</sup>. Non seulement l'homosexualité constitue une déviance par rapport aux valeurs prônées par le VB, mais encore elle est parfaitement inutile pour la communauté puisque les couples homosexuels ne peuvent remplir leur mission essentielle de reproduction de la race. En 2003, lors du vote relatif au projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe, le VB (et le FN aussi d'ailleurs) a voté contre.

De même, dans l'intérêt de l'enfant, le VB est résolument opposé à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. « *L'éducation d'enfants par des gens qui sont engagés dans de pareilles*

---

<sup>70</sup> DILLEN K., *Grondbeginselen. Manifest van het rechtse Vlaams-nationalisme*, 1977, p.12.

<sup>71</sup> ANNEMANS G., DE MAN F., DILLEN M., SMOUT W., « De Gezinspartij », *Partijkongres 1991*, p.34.

<sup>72</sup> Idem, p.13.

<sup>73</sup> Idem, p.40.

<sup>74</sup> Idem, p.13.

*relations doit être légalement interdite* »<sup>75</sup>, conclut Marijke Dillen lors du congrès de la famille en 1991. Lors des débats relatifs à l'adoption par les couples homosexuels, Bert Schoofs, parlementaire VB a notamment déclaré : « *Le Vlaams Belang n'est opposé à aucune forme de famille mais nous persistons à dire que le ménage traditionnel offre les meilleures garanties pour l'éducation des enfants (...) Point n'est besoin d'une étude pour constater que la famille traditionnelle, qui découle biologiquement de l'ordre naturel, est pour les enfants le meilleur des modèles* »<sup>76</sup>. Ces propos illustrent un discours naturaliste déjà entendu et au nom duquel aucune transgression n'est tolérée. Lorsque cette question a été soumise à l'approbation des parlementaires, le VB et le FN ont voté contre.

L'exclusion de toute forme de vie commune autre que le mariage conventionnel figure dans tous les programmes électoraux du Blok, législatifs ou communaux. Ce rejet n'est pas affiché aussi explicitement, il est le plus souvent dissimulé derrière des formules portant aux nues l'union matrimoniale et la famille ou critiquant l'ébranlement de la cellule familiale et la libération des mœurs.

---

<sup>75</sup> ANNEMANS G., DE MAN F., DILLEN M., SMOUT W., « De Gezinspartij », *Partijkongres 1991*, p.40.

<sup>76</sup> [http://www.jurivie.org/Dossiers/BELGIQUE\\_ADOPTION\\_HOMO/la\\_position\\_du\\_vlaams\\_belang.htm](http://www.jurivie.org/Dossiers/BELGIQUE_ADOPTION_HOMO/la_position_du_vlaams_belang.htm)

## **Conclusions**

Fondés sur le socle du nationalisme, les partis d'extrême droite, en particulier le Front national et le Vlaams Belang analysés dans le cadre de cette étude, ont développé une idéologie marquée par l'exaltation de la nation, du « peuple » nourrie par la phobie de l'altérité (les étrangers, les divorcés, les homosexuels...) et la peur de la décadence. Cette idéologie implique le retour à des valeurs sûres dans leur forme les plus absolues et les plus réactionnaires. Dans cette optique, la cellule familiale fait l'objet d'une idéalisation extrême.

Loin d'ignorer les femmes, ces partis leur réservent un discours familialiste qui leur donne l'illusion d'être reconnues pleinement. Ainsi, ils se targuent d'offrir le « choix » aux femmes entre exercer une activité professionnelle ou se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Ce discours est trompeur : en réalité, ils considèrent que la place des femmes est et reste au foyer, leur véritable objectif consistant sans détour à maintenir ou replacer les femmes dans la « sphère naturelle ». Le nationalisme octroie donc aux femmes une tâche de transmission de l'héritage biologique et culturel, en fait un symbole de l'intégrité et exige d'elles une adhésion à ces valeurs. Une fonction a priori subordonnée mais non négligeable et qui justifie l'appel à l'action des femmes dans le champ public au nom de leur rôle dans le champ privé.

Octroi d'un revenu parental, augmentation des allocations familiales, vote plural, lutte contre l'avortement et l'homosexualité, telles sont les revendications constantes des partis étudiés. Objectif ultime : assujettir les femmes à leur seule mission biologique afin d'assurer la pérennité du peuple. Est-ce utile de préciser que pareils discours, la femme étant considérée comme une citoyenne de seconde zone, constituent une atteinte fondamentale aux droits fondamentaux des femmes ?

Face à la menace brune qui déferle sur le continent européen, il nous semblait intéressant de nous pencher sur cette face cachée des discours des partis d'extrême droite à travers une analyse systématique des programmes familiaux du Front national et du Vlaams Blok/Belang. Car, nous ne sommes malheureusement à l'abri de rien.

## **Références bibliographiques**

### Ouvrages et articles de référence

ABRAMOWICZ Manuel, *Les rats noirs. L'extrême-droite en Belgique francophone*, Bruxelles, Luc Pire, 1996, 239 p.

ABRAMOWICZ Manuel, HAELESTERMAN Wim, « La représentation électorale des partis d'extrême droite », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, CRISP, n°1567-1568, 1997, 55 p.

ABRAMOWICZ Manuel, *Guide des résistances à l'extrême droite*, Bruxelles, Labor, 1995, 249 p.

BLAISE Pierre, MOREAU Patrick, *Extrême droite et national-populisme en Europe de l'Ouest*, Bruxelles, CRISP, 2004, 584 p.

BREES Gwenaël, *L'affront national. Le nouveau visage de l'extrême-droite en Belgique*, Bruxelles, EPO, 1991, 160 p.

BREWAYS Philippe, DAHAUT Véra, TOLBIAC Anaïs, « L'extrême-droite francophone face aux élections », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, CRISP, n°1350, 1992, 42 p.

*Chronique féministe, Dossier : Les femmes et l'extrême-droite*, Bruxelles, Université des Femmes n°47, mars-avril 1993

DE LEEUW Jo et PEEMANS-POULLET Hedwige (éd.), *L'extrême-droite contre les femmes*, Bruxelles, Luc Pire, 1995, 239 p.

DELWIT Pascal, DE WAELE Jean-Michel, REA André (dir.), *L'extrême-droite en France et en Belgique*, Bruxelles, Complexe, 1998, 314 p.

FANIEL Jean, « L'extrême-droite après les scrutins de 1999 et 2000. Représentation électorale et implantation », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, CRISP, n°1709-1710, 2001, 62 pp.

GIJSELS Hugo, *Le Vlaams Blok*, Bruxelles, Luc Pire, 1993, 262 p.

GIJSELS Hugo, *Ouvrez les yeux, Le Vlaams Blok déshabillé*, Bruxelles, Luc Pire, 1994, 174 p.

GOVAERT Serge, « Le Vlaams Blok et ses dissidences », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, CRISP, n°1365, 1992, 42 pp.

KANDEL Liliane, *Féminisme et nazisme*, Paris, Publications de l'Université Paris VIII 1997, 300 p.

LE PAIGE Hugues (dir.), *Le désarroi démocratique. L'extrême-droite en Belgique*, Bruxelles, Labor, 1995, 301 p.

LESSELIER Claudine, VENNEN Fiametta (dir.), *L'extrême-droite et les femmes*, Paris, Golias, 1997, 298 p.

MACCIOCHI Maria-Antonietta, *Les femmes et leurs maîtres*, Paris, Christian Bourgeois, 1978, 443 p.

SPRUYT Mark, *Grove borstels : stel dat het Vlaams Blok morgen zijn programma realiseert, hoe zou Vlaanderen er dan uitzien?* Leuven, Van Halewijk, 1995, 291 p.

SPRUYT Mark, *Wat het Vlaams Blok verzwijgt*, Leuven, Van Halewijk, 2000, 335 p.

THALMANN Rita, *Etre femme sous le IIIème Reich*, Paris, Robert Laffont, 1982, 357 p.

VANDER VELPEN Jos et GIJSELS Hugo, *Le chagrin des flamands : le Vlaams Blok de 1938 à nos jours*, Bruxelles, EPO, 1992, 198 p.

VANDER VELPEN Jos, *Les voilà qui arrivent. L'extrême-droite en Europe*, Bruxelles, EPO, 1993, 232 p.

VANDER VELPEN Jos, *Horizons noirs. L'extrême-droite en Europe*, Bruxelles, EPO, 1996, 244 p.

### **Programmes électoraux**

« Le peuple en marche », Programme du Front national belge, janvier 1991.

« Le programme » in *Le National*, n°34, mars 1996, p.10.

DILLEN Karel, *Grondbeginselen. Manifest van het rechtse Vlaams-nationalisme*, 1977.

ANNEMANS Gerolf, DE MAN Filip, DILLEN Marijke, SMOUT Willy, « De Gezinspartij », *Partijkongres 1991*

*Uit zelfverdediging*, Programme des élections législatives de 1991.

*Ordre op zaken !*, Programme des élections communales de 1994.

*Nu afrekenen !*, Programme des élections législatives de 1995.

*Baas in eigen land*, Programme des élections législatives de 1999.

*Thuis zijn*, Programme des élections communales de 2000.

### **Sites internet**

[www.frontnational.be](http://www.frontnational.be) : site du Front National belge

[www.vlaamsbelang.be](http://www.vlaamsbelang.be) : site du Vlaams Blok

[www.resistances.be](http://www.resistances.be) : site antifasciste

[www.blokwat.be](http://www.blokwat.be)

## **Annexe 1 : Les résultats électoraux du Front National**

### 1. Elections européennes

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>	<b>Sièges</b>
1994	175.232	2,95% (7,9% coll fr)	1
1999	94.848	1,52% (4,1% coll fr)	/
2004	181.351	2,79%	/

### 2. Elections législatives

#### LA CHAMBRE

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>	<b>Sièges</b>
1985	3.738	0,06%	/
1987	7.596	1%	/
1991	64.992	1,1%	1
1995	138.496	2,28%	2
1999	90.401	1,47%	1
2003	130.012	1,98%	1

#### LE SENAT

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>	<b>Sièges</b>
1985	4.201	0,1%	/
1987	/	/	/
1991	60.876	1%	/
1995	/	/	/
1999	92.924	1,5%	/
2003	147.305	2,25%	1

3. Elections régionales

## CONSEIL REGIONAL WALLON

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>	<b>Sièges</b>
1995	96.574	5,1%	2
1999	75.262	4%	1
2004	160.130	8,12%	4

## CONSEIL REGIONAL BRUXELLOIS

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>	<b>Sièges</b>
1989	14.392	3,3%	2
1995	30.803	7,5%	6
1999	11.204	2,6%	2
2004	21.195	4,7 %	4

4. Elections communales

<b>Année</b>	<b>Sièges (Région wallone + Bruxelles)</b>	<b>Pourcentage des voix à Molenbeek</b>	<b>Sièges à Molenbeek</b>
1988	1	4%	1
1994	72	16,6%	7
2000	6	6,1%	2

## **Annexe 2 : Les résultats électoraux du Vlaams Blok**

### 1. Elections européennes

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix royaume</b>	<b>Sièges</b>
1979	/	/	/
1984	73.174	1,28%	/
1989	241.117	4,09%	1
1994	463.919	7,78%	2
1999	584.392	9,39%	2
2004	930.731	14,34%	3

### 2. Elections législatives

#### LA CHAMBRE

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix (Royaume)</b>	<b>Sièges</b>
1978	75.864	1,37%	1
1981	66.422	1,1%	1
1985	85.391	1,41%	1
1987	116.534	1,9%	2
1991	405.247	6,58%	12
1995	475.677	7,8%	11
1999	613.399	9,9%	15
2003	767 605	11,68%	18

#### LE SENAT

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix (Royaume)</b>	<b>Sièges</b>
1978	80.809	1,5%	/
1981	71.733	1,2%	/
1985	90.120	1,5%	/
1987	122.953	2%	1
1991	414.481	6,8%	5

1995	463.896	7,7%	3
1999	583.208	9,4%	4
2003	741.940	11,32%	8

### 3. Elections régionales

#### CONSEIL REGIONAL FLAMAND

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>	<b>Sièges</b>
1995	465.239	12,3%	15
1999	603.345	15,54%	20
2004	960 680	24,2%	29

#### CONSEIL REGIONAL BRUXELLOIS

<b>Année</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>	<b>Sièges</b>
1989	9006	2,1%	1
1995	12.507	3%	2
1999	19.310	4,5%	4
2004	21.297	4,7 %	6

### 4. Elections communales

<b>Année</b>	<b>Sièges (Région flamande + Bruxelles)</b>	<b>Nombre de voix à Anvers</b>	<b>Pourcentage des voix à Anvers</b>	<b>Sièges à Anvers</b>
1982	2	16.528	5,2%	2
1988	23	54.163	17%	10
1994	203	76.877	28%	18
2000	461	89.213	33%	20